



Strasbourg

Notre-Dame
de Sion
École & Collège



Année 2020 - 2021

« **Je résolu de marcher en avant comme si j'étais sûr de l'avenir** » cette citation de notre Père fondateur écrite en 1883 résonne encore aujourd'hui comme un appel à la confiance et à l'espérance.

La situation inédite vécue cette année a fait basculer la société et plus particulièrement l'école dans un autre rapport au temps et à l'espace. En effet les relations sociales personnelles amicales ont été bousculées, vivre séparés les uns des autres a permis de prendre conscience de l'importance et de la nécessité de rester en lien et créer une autre forme de communication. **Ce temps vécu à la fois long et court a mis en lumière l'urgence de collaborer et d'inventer une autre organisation et un autre modèle de société plus soucieux les uns des autres et basée sur l'intérêt collectif.**

C'est fort de ces constats que nous vous présentons **le nouveau logo de l'Institution**, un arbre symbole de vie d'espérance qui puise sa force dans ses racines pour mieux atteindre le ciel avec ses branches. Il a été choisi par toute la communauté éducative afin d'annoncer en couleur notre projet pour tous les élèves. Nous faisons le souhait de faire grandir et s'épanouir chacun en respectant ce qu'il est. Chaque élève doit trouver sa place au sein de l'école et plus largement dans la société en identifiant ses forces et ses faiblesses.



Nous voulons que vos enfants prennent conscience de leur rôle de citoyen dans la société mais aussi sur la terre notre maison commune. Nous sommes tous liés les uns aux autres, les êtres humains mais aussi les êtres vivants, nous devons laisser à la fois à nos enfants une planète vivable et respirable mais aussi laisser à la planète des enfants responsables engagés et acteur dans leur environnement. **C'est pourquoi l'année qui s'ouvre devant nous sera sous le signe de la préservation de notre planète Terre à travers des actions pédagogiques, éducatives.** Notre école est déjà engagée depuis quelques années dans ce projet de respect de l'environnement mais nous souhaitons aller plus loin et inscrire tous nos actes quotidiens dans une logique écologique intégrale. Le Pape François avec son encyclique « Laudate Si », nous inspire et nous conforte dans nos choix, celui de lier le futur de tous les êtres vivants.

Par conséquent pour être en accord avec nos convictions, nous allons cette année vous envoyer le courrier de rentrée ainsi que les documents officiels par voie numérique, sur le site.

Je finirai avec une citation de Théodore Ratisbonne qui dit « **chaque brin d'herbe raconte une merveille** » et si nous nous considérons tous comme des merveilles et des trésors à protéger et à admirer. Je vous souhaite pendant ces vacances de vous émerveiller en famille. **Bel été à vous !**

Dorothee JACOBGERGER



L'INSTITUTION NOTRE-DAME DE SION

2, rue Erckmann-Chatrian 67000 Strasbourg

Dorothee JACOBBERGER : Chef d'Établissement Ecole Maternelle et Primaire privée

Vanessa HOHMANN : Hôtesse d'Accueil

✉ accueil.ecole@nds67.fr

☎ 03 88 35 40 23

☎ 06 20 06 04 95

Site internet : <http://nds67.toutemonecole.com>

Lucile MARGRAFF : Secrétaire de direction

✉ ecole@nds67.fr

Line FABING-KELLER : Psychologue

16 CLASSES À L'ÉCOLE

Logées au 2 rue Erckmann-Chatrian

- 4 classes maternelles comprenant PS/MS/GS
- 7 classes élémentaires 2 CP, 1 CP/CE1/CE2, 2 CE1, 2 CE2



Logées au 8 boulevard de la Dordogne

- 5 classes élémentaires : 2 CM2, 2 CM1, 1 CM1/CM2
- Nous accueillons également une classe externalisée de l'institution Saint-Charles prise en charge par Mme Paola HUBERT.



Laurence NUSS : Chef d'Établissement Coordonnateur

Catherine BRANGER : Attachée de Gestion

Irène GREMMINGER : Comptable

Claire ROOS : Infirmière

Michèle KRIEGER : Accueil

Marina IVANOVSKI : Accueil

Vivant sous le toit d'une même Institution et visant le même projet éducatif, l'Ecole et le Collège travaillent en

Dorothee JACOBBERGER - Chef d'établissement 1er degré		
Classes maternelles	Classes Primaires	Personnels
MATERNELLE A Claire FOURNIER	COURS PREPARATOIRE A Izel BURGAZ	ACCUEIL Vanessa HOHMANN
MATERNELLE B Isabelle ROUSSEAU	COURS PREPARATOIRE B Laure VIEHE	SECRETAIRE Lucile MARGRAFF
MATERNELLE C Valérie SCARBOLO	CP/CE1/CE2 Agathe BESSERER et	PSYCHOLOGUE Line FABING-KELLER
MATERNELLE D Delphine GOBERT	COURS ELEMENTAIRE 1A Noémie RIEDINGER et	CONSEILLER PRINCIPAL D'EDUCATION (CPE pour les CM1 et CM2) Morgane MARX
	COURS ELEMENTAIRE 1B Fabienne TIBERGHIE Anne ENSELME	ASEM Corinne EY Valentine SCHWARTZ
	COURS ELEMENTAIRE 2A Carole KOBİ	AUXILIAIRES PEDAGOGIQUES Andréa BRASS Cathie KIEFER
	COURS ELEMENTAIRE 2B Corinne STOEHR	ACCOMPAGNEMENT EDUCATIF Valentine ARENAS Hélène DROUARD Elisabeth MELLADO
	COURS MOYEN 1A Agathe FAIVRE	
	COURS MOYEN 1B Florence KAPP	INTERVENANT EN ANGLAIS Afrim BARALIU
	COURS MOYEN ½ Cécile DAUDE	PERSONNEL DE SERVICE Stella HOHMANN Adrien MERKEL Mattéo ROSATO
	COURS MOYEN 2A Elodie BASTON	PERSONNEL D'ENTRETIEN Naoual BOUCHHI Brigitte DELECROIX Hafida TAHRAOUI Klarida REXHEPAJ Rosita GEIGER Sémia LOPEZ Lydia FILIZ Zahra ZINE
	COURS MOYEN 2B Caroline IVANITSKAYA et Sophie DOUNAIEV	SERVICES CIVIQUES

Les horaires de l'école

Horaires pour les maternelles

ACCUEIL

de 7h45 à 8h00

de 8h20 à 8h45

de 13h35 à 13h45

SORTIE

de 11h35 à 11h45

de 16h20 à 16h30

de 17h15 à 17h45

Entrée et sortie par la porte côté rue Erckmann-Chatrian.

Horaires pour les primaires

ACCUEIL

de 7h45 à 8h00

de 8h20 à 8h30

de 13h35 à 13h45

SORTIE

de 11h45 à 12h00

de 16h30 à 16h45

de 17h15 à 17h45

Entrée et sortie par le grand portail côté quai de l'Isle.

RESTAURATION

Maternelles : tous les enfants demi-pensionnaires des classes maternelles déjeunent aux Lutins. Pour les enfants de PS (nés en 2017), le prix du repas est de 7€ auxquels s'ajoutent chaque fois 2,50€ pour frais d'encadrement spécifique.
Rappel : Pas de cantine pour les Maternelles le 1^{er} septembre 2020, jour de la rentrée.

Primaires : les CP, CE1 et CE2 déjeunent au self-service sur place. Si votre enfant inscrit à la carte ne mange pas exceptionnellement à l'école, veuillez le signaler impérativement par **SMS au 06 20 06 04 95**.
 Les enfants qui n'ont pas été cherchés à 12h sont conduits à la cantine, un ticket repas sera demandé aux parents.

Vente des tickets (Uniquement par chèque) : aux Lutins, au secrétariat (rez-de-chaussée) les matins de 8h20 à 9H00 ou tous les jours à l'accueil du collège au 8 boulevard de la Dordogne de 7h45 à 18h.

Aux Lutins : le ticket est à donner à l'enseignant le matin de la veille du repas en arrivant à l'école, car nous dépendons d'une centrale de livraison (Alsacienne de Restauration). Nous n'acceptons pas de ticket de cantine le jour même.

À la Dordogne : le ticket est à donner à l'enseignant le matin du repas.

Il est possible d'inscrire les enfants de la maternelle au CE2 à la cantine un ou plusieurs jours de la semaine, de façon régulière, ce que nous appelons : cantine à la carte.
 Chaque niveau du CP au CE2 a une personne référente qui les encadre entre 12h et 14h.

VENTE CARTES ET TICKETS DE CANTINE POUR LA RENTREE

Si vous êtes en prélèvement automatique :

Il n'est pas nécessaire de venir régler la demi-pension, le montant vous sera prélevé : si sa classe est à la Dordogne une carte de demi-pension sera remise à votre enfant le jour de la rentrée, si sa classe est aux Lutins il sera inscrit sur une liste de demi-pension.

Si vous n'êtes pas en prélèvement automatique :

Il faudra venir impérativement régler la demi-pension du 1^{er} trimestre en vous présentant à l'accueil au Collège (8 bd de la Dordogne) le jour de la rentrée. Pour tous les enfants qui mangent occasionnellement, les tickets-repas seront également vendus ce même jour.

Tarif Cantine



Le prix de la demi-pension sur 4 jours est calculé sur la base de 6,35 € le repas. Il est rappelé que ce prix inclut à la fois le repas complet équilibré, la surveillance de l'interclasse et les frais de fonctionnement. Seules les absences de 4 jours consécutifs et plus pourront être remboursées. Il faudra impérativement transmettre un certificat médical à la comptabilité par mail à rsenger@nds67.fr. Les absences pour convenance personnelle ne seront pas prises en compte.

	1 ^{er} trimestre	2 ^{ème} trimestre	3 ^{ème} trimestre
ANNUELLE 4 jours	349,25 €	260,35 €	273,05 €
(*) ANNUELLE 3 jours	294,00 €	224,00 €	231,00 €
(*) ANNUELLE 2 jours	196,00 €	154,00 €	168,00 €
REPAS OCCASIONNEL	le prix du repas occasionnel est de 7 €		

(*) : les tarifs 3 jours et 2 jours sont calculés sur la base de 7 € le repas et sont destinés UNIQUEMENT AUX ELEVES DE MATERNELLE ET DE PRIMAIRE JUSQU'EN CLASSE DE CE2 INCLUS.

Garderie et aide aux devoirs



ACCUEIL DU MATIN :

Vos enfants peuvent être accueillis à partir de 7h45, soit en forfait-semaine, soit au ticket.

GARDERIE DU SOIR de la maternelle au CE2 :

De 16h30 à 17h45, merci de respecter le personnel en veillant à être ponctuel, car l'école ferme à 18h00 au plus tard. Les enfants peuvent quitter ce service à partir de 17h00. Les enfants qui ne seront pas récupérés à 16h45 seront mis à la garderie et un ticket vous sera demandé.

Vous pouvez l'inscrire à l'année ou au ticket, à acheter au secrétariat. Les enfants ne feront pas leurs devoirs, ils auront la possibilité de jouer.

AIDE AUX DEVOIRS du CP au CM2 :

De 16h45 à 17h45, le personnel d'encadrement suit et contrôle le travail de l'élève. Toutefois, son rôle n'est pas d'assurer un soutien scolaire individualisé. L'inscription à ce service ne dispense pas les parents de veiller à ce que la totalité du travail scolaire ait pu être effectuée.

Pour des raisons de sécurité et d'organisation, les jours choisis en début d'année doivent être respectés.

Tarifs accueil du matin, garderie et aide aux devoirs

Accueil du matin à partir de 7h45	(**) Garderie Maternelle et Primaire jusqu'à 17h45	Aide aux devoirs de 16h45 à 17h45			
		1 j / sem	2 j / sem	3 j / sem	4 j / sem
Forfait semaine 30€ / trimestre	Forfait semaine 70 € / trimestre	25 € / trim	50 € / trim	75 € / trim	90 € / trim

(**): destinés UNIQUEMENT AUX ELEVES DE MATERNELLE ET DE PRIMAIRE JUSQU'EN CLASSE DE CE2.

CONGÉS SCOLAIRES 2020/2021

RENTRÉE

Mardi 1^{er} septembre 2020

TOUSSAINT

Du vendredi 16 octobre au soir
au lundi 2 novembre 2020 matin

NOËL

Du vendredi 18 décembre au soir
au mardi 5 janvier 2021 matin
(Lundi 4 janvier : journée des communautés, pas classe)

HIVER

Du vendredi 19 février au soir
au lundi 8 mars 2021 matin

PRINTEMPS

Du vendredi 23 avril au soir
au lundi 10 mai 2021 matin

PONT DE L'ASCENSION

Du mardi 11 mai au soir
au lundi 17 mai 2021 matin

ÉTÉ

Le 6 juillet 2021

RENCONTRE AVEC L'EQUIPE PEDAGOGIQUE

REUNION PARENTS

Les enseignants organisent des réunions de parents en début d'année scolaire qui vous permettront de prendre connaissance des programmes et des différents projets envisagés tout au long de l'année. Voir le mémo des dates importantes jointe dans le courrier de rentrée.

Attention : la réunion des maternelles a lieu avant la rentrée, le 31 Août 2020.

RENDEZ-VOUS PARENTS/ENSEIGNANTS

Aux Lutins, les parents se présentent dans le hall ou dans la cour où ils sont accueillis par l'enseignant.

Au boulevard de la Dordogne, les parents se présentent au préalable à l'accueil.

Les enseignants vous rencontreront sur rendez-vous. (Via le carnet de correspondance)

Pour tous les problèmes relevant de la vie de la classe, veuillez utiliser le carnet de correspondance de votre enfant.

CARNET DE CORRESPONDANCE

Utilisation du carnet de correspondance à partir du CP. C'est un lien facile entre l'école et la famille. L'enfant doit toujours l'avoir dans son cartable. Vous devez le consulter tous les jours.

ABSENCE D'UN ENSEIGNANT

Il sera remplacé (selon les moyens alloués par le Rectorat) ou les enfants seront répartis dans d'autres classes. Dans tous les cas votre enfant sera accueilli.

Vous serez informés des congés de maternité ainsi que des LONGS congés de maladie uniquement.

TRAVAIL DE L'EQUIPE PEDAGOGIQUE

LE CONSEIL DES MAÎTRES

Il réunit une fois par mois l'ensemble des enseignants. Il est présidé par le chef d'établissement. Selon l'ordre du jour, il se compose de l'ensemble des enseignants ou se divise en conseils de maîtres du même cycle. Il débat et décide des différents projets pédagogiques ou éducatifs de l'école en relation avec tous les partenaires de la communauté éducative.

LE CONSEIL D'EDUCATION

Il se réunit, soit à la demande des parents, soit de l'enseignant. Il peut réunir l'enseignant, la directrice, la

psychologue et d'autres professionnels de santé afin de réfléchir à une meilleure prise en charge de l'élève dans sa difficulté.

LE CONSEIL DE DISCIPLINE (voir règlement intérieur)

Il se réunit suite à un comportement irrespectueux ou dangereux d'un élève contraire au règlement.

LE CONSEIL D'ECOLE

Il réunit trois fois par an toute la communauté éducative pour réfléchir ou informer sur des thèmes, des projets de l'école. L'APEL en tant que représentant des parents participe au conseil d'école.

LES DISPOSITIFS D'ACCOMPAGNEMENTS DE L'ELEVE

PPRE : Programme Personnalisé de Réussite Éducative

Il est mis en place à la suite de difficultés scolaires repérées par l'enseignant. C'est un document qui fixe des objectifs à atteindre par l'élève.

PAP : Plan d'Accompagnement Personnalisé

Il est mis en place à la suite de difficultés scolaires persistantes. C'est le médecin scolaire qui le valide.

PAI : Projet d'Accueil Individualisé

C'est un document qui est mis en place suite à un problème d'ordre médical (allergies...). C'est le médecin scolaire qui le valide.

AIDE PERSONNALISEE

Le temps scolaire des élèves est organisé comme suit : 24 heures d'enseignement par semaine sont dispensées pour tous les élèves. Les élèves qui rencontrent des difficultés d'apprentissage pourront bénéficier d'aide personnalisée. Cette aide peut être annuelle ou ponctuelle, elle peut évoluer tout au long de l'année en fonction des progrès constatés et des besoins nouveaux. L'Adhésion des parents et de l'enfant est indispensable afin que cette aide personnalisée trouve sa pleine efficacité.

MEDIATION PAR LES PAIRS

Dans le cadre du projet éducatif et selon l'axe « être une école de la coopération », l'Institution a décidé depuis deux ans de s'engager dans un projet de médiations par les pairs avec l'AROEVEN. Il s'agit d'une méthode de gestion des conflits dans le but d'apprendre à respecter l'autre. La médiation par les pairs est une médiation par, pour, avec et entre les jeunes. Si elle est menée par des élèves formés, elle a toujours lieu sous la responsabilité d'un adulte. Une équipe de professeurs, de surveillants et d'élèves a été formée à cette démarche.

Ce projet concerne uniquement les élèves de cycle 3 (CM1, CM2, 6ème) et collège.

Une quinzaine d'élèves médiateurs se relaient pour réaliser des médiations sur le temps de la récréation sur la demande des autres élèves et sous la houlette d'un professeur.

Après une année de pratique, nous trouvons que cette nouvelle dynamique au sein de l'école renforce les liens entre tous les acteurs de la communauté et aide les jeunes à résoudre leurs petits conflits.

CHARTRE POUR LES ETABLISSEMENTS NOTRE DAME DE SION

Des origines à nos jours

Issu d'une famille juive de Strasbourg, Théodore Ratisbonne (1802-1884) rencontre, après un long cheminement, la personne de Jésus-Christ. Il devient prêtre et découvre dans l'Écriture l'amour de Dieu pour son peuple Israël. Le 20 Janvier 1842, à Rome, au cours d'une apparition silencieuse de Marie, son frère Alphonse reçoit le don de la foi Chrétienne. A la suite de cet événement, Théodore fonde en 1843 la Congrégation de Notre Dame de Sion. Dès l'origine et pendant plus de cent ans, les sœurs de Notre Dame de Sion vivront leur vocation principalement dans les œuvres d'éducation ouvertes à tous les milieux et à toutes les religions : Juifs, Musulmans, Chrétiens de différentes confessions, ce qui dans l'enseignement catholique de l'époque, était nouveau...Après la « Shoah », c'est-à-dire l'extermination systématique des Juifs pendant la guerre de 1939-1945, et à la suite de la déclaration « Nostra Aetate » , fruit de la réflexion du Concile Vatican II, la congrégation prend une conscience plus vive des appels contenus dans son charisme :

« Témoigner dans l'Eglise et dans le monde de la fidélité de Dieu à son amour pour le peuple juif et hâter l'accomplissement des promesses bibliques concernant les Juifs et tous les peuples » (Constitutions N°2)

Ses engagements apostoliques se diversifient. L'éducation garde une place prépondérante, en collaboration avec des laïcs engagés.

AUJOURD'HUI

Fidèles aux valeurs que les père Ratisbonne ont promues, les établissements de Sion s'affirment espaces de dialogue :

Sur le plan spirituel

- D'affirmer la richesse et l'estime des différences dans le respect de l'homme et de ses droits fondamentaux. Cela suppose que tous les élèves soient accueillis dans leurs traditions culturelles et religieuses.
- D'aider les chrétiens à prendre conscience des sources juives de leur foi afin de les accompagner dans la découverte de Jésus-Christ. La catéchèse proposée ouvre ainsi chaque jeune à la connaissance et à l'estime du judaïsme d'hier et d'aujourd'hui.
- D'offrir à tous une culture biblique pour s'interroger ensemble sur le sens que chacun peut donner à sa vie.
- D'aider chacun à progresser au-delà des apparences et de la facilité en s'interrogeant sur le mystère de l'être, de la vie et sur le mystère que nous appelons Dieu.

Sur le plan éducatif

- De favoriser l'accès à la culture, non seulement pour réussir à des examens, mais surtout pour se situer dans le monde et dans l'histoire ; s'ouvrir à l'autre, au-delà de la peur que peuvent nous inspirer ses différences, le comprendre, combattre toute forme d'injustice, de discrimination, de racisme, et en particulier l'antisémitisme.
- D'affirmer la richesse d'un monde multiculturel et reconnaître, par l'éducation, la dimension universelle de l'Homme.
- D'intensifier les projets communs et les échanges d'élèves et de professeurs au sein de notre Famille de Sion.
- De faire mémoire : l'Homme est porteur d'une histoire personnelle et collective. Il ne peut être acteur d'un avenir à construire sans se souvenir du passé et sans volonté de réconciliation.
- D'insister sur la formation au questionnement et à l'esprit critique pour parvenir à un meilleur discernement dans la formation religieuse comme dans la formation profane.

- De regarder chaque jeune comme s'inscrivant dans une histoire, qui ne commence ni ne finit avec son passage à Notre Dame de Sion. Son passé est important. Son avenir au-delà des projets que ses éducateurs, parents, enseignants, peuvent faire pour lui. Dans le présent, les adultes qui l'entourent lui doivent confiance, bienveillance, écoute, pardon et respect.

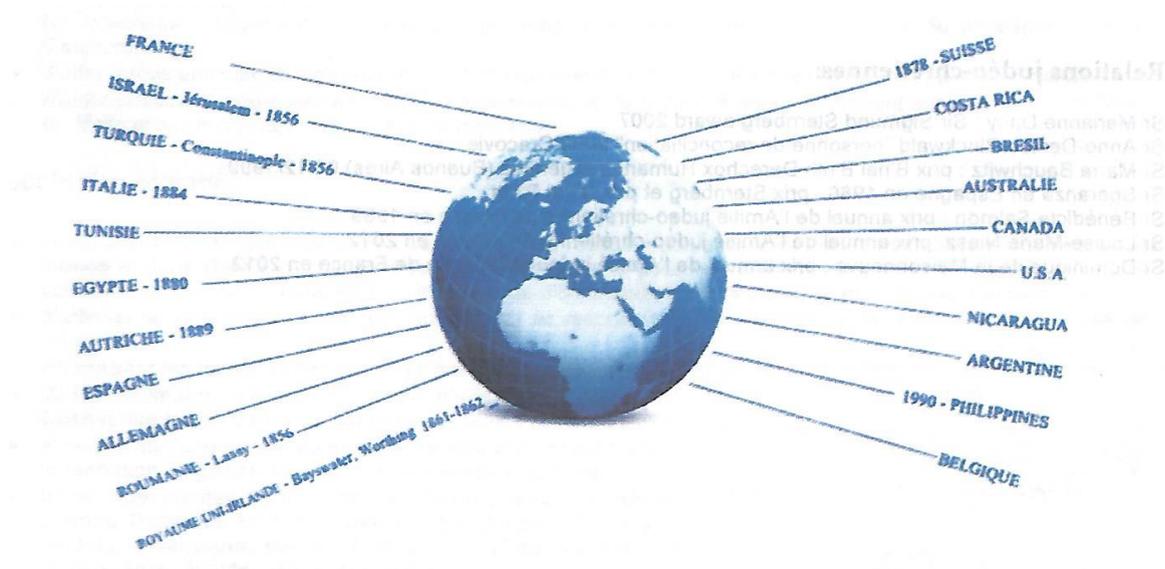
LA CONGREGATION AUJOURD'HUI : L'OUVERTURE A L'INTERNATIONAL

Mission de l'équipe de la congrégation pour les établissements de Notre Dame de Sion

L'équipe de la congrégation pour les établissements de Notre Dame de Sion a pour objectif de forger des liens et favoriser la compréhension entre les établissements ainsi que d'élargir et améliorer la communication entre les établissements de Notre Dame de Sion à travers le monde.

Pour ce faire, les actions de l'équipe comprendront, mais ne se limiteront pas à : la promotion des rencontres internationales et des programmes d'échanges pour élèves et adultes ainsi que l'utilisation des différents outils technologiques.

L'équipe facilitera des opportunités appropriées de formation pour le personnel et les structures de gouvernance des établissements sur l'histoire et la mission de la congrégation de Notre Dame de Sion afin que tous les aspects de la vie des établissements de Sion soient empreints de cette mission. En outre, L'équipe aidera et soutiendra les établissements dans la mise en œuvre de la charte élaborée par cette équipe.



La Congrégation Notre Dame de Sion est présente dans 21 pays, dont 8 qui accueillent les 16 établissements scolaires: France (6), Angleterre (1), Turquie (1), Etats-Unis (1), Québec (1), Costa Rica (2), Brésil (3), Australie (1) et 1 orphelinat (Roumanie).

Petit Historique Des LUTINS



Le bâtiment se trouve à Strasbourg, au 2, rue Erckmann-Chatrian.

Cette maison centenaire a été bâtie en 1908 /1909, l'Alsace étant allemande à cette époque.

C'était une maison particulière qui a été construite pour Johannes Ficker et sa famille. Il était professeur de théologie protestante, historien du protestantisme, archéologue et liturgiste à la faculté de théologie protestante de Strasbourg. Il dut quitter la ville en 1918, au moment du retour de l'Alsace à la France.

La maison était, certes, plus petite à l'époque mais néanmoins une superbe villa, au milieu d'un parc magnifique !!

Elle fut acquise ensuite par **Henri Lévy**, conseiller général du Bas-Rhin, minotier, directeur des Grands Moulins de Strasbourg, administrateur de la Banque de France et vice-président du Consistoire israélite de Bas-Rhin. Il y vécut jusqu'en 1939.

En 1940, la villa fut confisquée par les nazis, au titre de bien appartenant à des juifs.



En 1943 et 1944, elle hébergea des artistes au titre de : « Haus der Kameradschaft der Künstler und Kunstfreunde am Oberrhein » (maison de l'Amicale des artistes et des amis de l'art dans le Rhin supérieur).

La maison fut achetée par la ville de Strasbourg en 1944. Le maréchal de **Latre de Tassigny** y vécut du 1/8/1945 au 1/2/1946.

En 1953, la Congrégation des Sœurs de Notre Dame de Sion put l'acheter pour en faire une école pour de jeunes enfants, proche du Boulevard de la Dordogne qui accueillait déjà des jeunes filles plus âgées.



Pose du « macadam » dans la cour



Depuis, la maison a été remaniée, agrandie, réaménagée. Le beau parc s'est transformé en cour d'école qui abrite actuellement plus de 300 enfants !

Les Lutins de nos jours

SPECIFICITES DE L'ECOLE

Nos fondateurs

Les frères RATISBONNE



Théodore est né en 1802 à Strasbourg.
C'est le 2^{ème} d'une famille de 10 enfants.

Il va à l'école, apprend l'hébreu car c'est une famille juive. Dans sa famille, on prie, on travaille, on aime les pauvres, on s'aime beaucoup. Il cherche à savoir pourquoi il est sur la terre. Il réfléchit beaucoup et prie beaucoup.

Un jour, il rencontre une femme chrétienne, Louise HUMANN. Avec d'autres, ils discutent et apprennent à connaître Jésus. Théodore est rempli de lumière. Il demande le baptême et devient prêtre.

Son frère Alphonse, le 9^{ème} enfant, cherche aussi le sens de sa vie. Il voyage, il rencontre un ami en Italie qui lui propose de porter à son cou la médaille de la vierge. Son premier mouvement est de rire en haussant les épaules mais il accepte la proposition.

Le 20 janvier 1842 à Rome, Alphonse entre dans une petite église. Son ami le découvre recueilli et en larmes. Il prend la médaille et dit : « Oh ! C'était bien elle. Je l'ai vue La Vierge Marie telle qu'elle est sur ma médaille. Elle ne m'a rien dit mais j'ai tout compris ». Une grande joie éclate au fond de son cœur. Théodore, le grand frère, est tout heureux.

Alphonse lui demande d'ouvrir une maison pour « donner une éducation chrétienne aux enfants juifs ». Il le fait à Paris avec Louise et d'autres amis. Ces femmes demandent à Théodore de créer un ordre religieux car elles veulent se donner complètement à Dieu. Ce sera les sœurs de Notre-Dame de Sion.

Peu à peu, il y aura des écoles dans le monde entier où Juifs, Musulmans et Chrétiens vivent ensemble en se respectant dans leurs différentes religions.

EVEIL A LA FOI

En tant qu'établissement scolaire de l'enseignement catholique, l'Ecole met l'accent sur les valeurs humaines et chrétiennes et sur l'éveil à la foi. Cet enseignement est intégré à la vie de l'Ecole et animé par les enseignants et le prêtre référent. Les célébrations sont des moments communautaires privilégiés de rencontre, de fête, de partage et de prière. Elles ont lieu dans la chapelle du collège au nombre de quatre (début d'année, Noël, Pâques et fin d'année).

Ce temps fait partie intégrante de la vie de la classe de l'école.

Un temps de prière est proposé de manière hebdomadaire à la chapelle du collège pour les élèves de CM1 et CM2.

Les élèves participent quelles que soient leurs religions au cours d'Éveil à la foi et aux différentes célébrations. Faire vivre des temps de partage et apprendre à se connaître est notre mission. Les élèves découvrent la religion chrétienne mais aussi les autres religions à travers les différentes fêtes religieuses juives et musulmanes. Ils apprennent où prient les autres religions et comment s'appellent les différents lieux de prière (une synagogue, une mosquée, une cathédrale).

Les fondateurs de l'école Théodore et Alphonse Ratisbonne deux juifs convertis au catholicisme ont donné à l'école une mission particulière celle d'avoir toujours un lien privilégié avec le judaïsme et d'apprendre aux jeunes que la religion catholique s'enracine dans la religion juive.

Notre Dame de Sion est liée au monde juif et la communauté éducative est appelée à participer à des sessions de découverte de la religion juive à Évry et à des sessions d'approfondissement à Jérusalem.

La préparation au Sacrement

Nous proposons aux élèves qui le souhaitent de préparer les sacrements de baptême et de première communion. Ces temps de préparation ont lieu à l'école, soit sur le temps de la pause déjeuner, soit après la classe. Ils sont pris en charge par des catéchistes bénévoles. Nous travaillons en étroite collaboration avec la paroisse Saint-Maurice Saint-Bernard. La première communion se prépare en deux ans à partir de l'année du CE2. En ce qui concerne le baptême, nous nous adaptons en fonction de la demande. Une réunion d'information aura lieu au début du mois d'octobre.

ENSEIGNEMENT DES LANGUES

ALLEMAND

Apprentissage de l'allemand dès la Grande Section de Maternelle et jusqu'au CM2, pris en charge par l'enseignant ou un enseignant de l'équipe sous forme d'échange de service.

ANGLAIS

Initiation à l'anglais pour toutes les classes à partir du CP à raison d'une heure par semaine, assurée par un intervenant payé par l'établissement.

CURSUS MUSIQUE

Ce cursus est proposé aux élèves de CE1. Les élèves effectuent 1 heure 30 d'éducation artistique recommandée par l'Éducation Nationale au Conservatoire de Musique de Strasbourg. Ils peuvent commencer la pratique d'un instrument.

Les élèves sont au Conservatoire le lundi de 8h à 10h et le mercredi de 9h à 12h. Les parents amènent leur enfant à 8h au Conservatoire.

L'école se charge de récupérer les élèves à 10h et de les ramener à l'école.

L'admission ne peut se faire qu'après la réussite des tests musicaux ainsi qu'avec l'accord de l'équipe pédagogique.

Le prix de ce cursus comprend le tarif du Conservatoire ainsi qu'une participation pour l'encadrement prélevée sur la facture trimestrielle.

La sélection se fait au milieu du CP, nous proposerons une réunion d'information en janvier 2021.

PROJET EDUCATIF

Nous croyons qu'être différent est une force, un atout.



Une école de toutes les intelligences

Nous croyons que :

C'est en se trompant qu'on apprend

Nous mettons en place

La différenciation positive
Apprendre à apprendre
L'évaluation positive

Tous les élèves peuvent réussir

Nous mettons en place

Les intelligences multiples
Des projets artistiques et sportifs
L'accompagnement des élèves à besoins éducatifs particuliers

Nous voulons être :



Une école de la coopération

Nous croyons que :

Ensemble, on apprend mieux

Nous mettons en place

Le travail en binôme, le Tutorat
Le désinvestissement
La médiation par les pairs



Une école pour comprendre le monde

Nous croyons que :

On apprend mieux quand on donne un sens aux apprentissages

Nous mettons en place

Une éducation à la citoyenneté
La valorisation des talents des élèves
La pédagogie de projets

Les activités extra-scolaires 2020/2021

La réunion aura lieu le lundi 7 septembre et les pré-inscriptions se font via le lien du formulaire en ligne sur le site internet.
(Les tarifs sont susceptibles d'évoluer.)

Ateliers	Âge	Jours	Horaires	Intervenants	Prix
Anglais	Maternelle MS /GS	Lundi	16h30 à 17h30	Mme Chouchana	8€ par séance 1 ^{er} trimestre 55€ 2 ^{ème} trimestres 90€ 3 ^{ème} trimestres 90€
	CP	Lundi	11h45 à 12h30	Idem	8€ par séance 1 ^{er} trimestre 55€ 2 ^{ème} trimestre 90€ 3 ^{ème} trimestre 90€
	CE1/CE2	Lundi	12h30 à 13h30	Idem	9€ par séance 1 ^{er} trimestre 65€ 2 ^{ème} trimestre 100€ 3 ^{ème} trimestre 100€
	CM1/CM2	Mardi	12h30 à 13h30	Idem	11€ par séance 1 ^{er} trimestre 100€ 2 ^{ème} trimestre 120€ 3 ^{ème} trimestre 120€
	Maternelle MS /GS	Mardi	16h30 à 17h30	Idem	8€ par séance 1 ^{er} trimestre 65€ 2 ^{ème} trimestre 90€ 3 ^{ème} trimestre 90€
Échecs	CM1/CM2	Mardi	16h45 à 17h30	Mr Jost	60€ par trimestre
	CP/CE1/CE2	Jeudi	16h45 à 17h30	Mr Jost	
Arts plastiques	CM1 CM2	Mardi	12h30 à 13h30	Mme Graff	90€ par trimestre + 12€ matériel
	CP/CE1/CE2	Mardi	16h45 à 17h45	Mme Graff	90€ par trimestre + 12€ matériel
	MS/GS	Jeudi	16h45 à 17h45	Mme Graff	90€ par trimestre + 12€ matériel
	CE1/CE2	Jeudi	12h30 à 13h30	Mme Graff	90€ par trimestre + 12€ matériel
Couture	CM1/CM2	Lundi	12h30 à 13h30	Mme Amstoutz	105€ par trimestre
	CP/CE1/CE2	Jeudi	12h30 à 13h30	Idem	

Modelage	CM1/CM2	Vendredi	12h35 à 13h55	Mme Chouchana	11€ par séance 100 € trimestre
	CP/CE1/CE2	Vendredi	11h30 à 12h30	Idem	11€ par séance 100 € 1 ^{er} trimestre 100 € 2 ^{ème} trimestre 70 € 3 ^{ème} trimestre
Yoga	CP/CE1/CE2	Lundi	12h30 à 13h45	Mme Parolin	90 € trimestre
	MS/GS	Jeudi	12h45 à 13h30		
	CM1/CM2	Vendredi	12h30 à 13h15		
Multisports	Cycle 2	Lundi	16h30 à 17h45	SUC	50€ par trimestre
	Cycle 3	Vendredi	16h30 à 17h45		
Écriture d'un livre	Cycle 2	Jeudi	12h30 à 13h30	Mme Montrouge	270 € par année
	Cycle 3	Mardi	12h30 à 13h30		270 € par année
Zumba	Cycle 2 et 3	Mardi	16h45 à 17h45	Mme Weiss	90€ par trimestre
Atelier d'énigmes	CM1/CM2	Jeudi	16h45 à 17h45	Mme Drouard	50€ par trimestre
Confiance et estime de soi	CM1/CM2	Mardi	16h45 à 17h45	Idem	130€ par semestre
Atelier de Gepetto (fabrication d'objets en bois)	CM1/CM2	Jeudi	12h30 à 13h30	Mr Bouguerine	95€ par trimestre
	CP/CE1/CE2	Vendredi	12h30 à 13h30		95€ par trimestre
Atelier Vittoz	CM1/CM2	Mardi	11h45 à 12h15	Mme Grosnon	55€ trimestre
	CP/CE2	Vendredi	12h30 à 13h	Idem	55€ trimestre

Les cours commenceront le 14 septembre 2020

REGLEMENT INTERIEUR

Savoir vivre ensemble à Notre-Dame de Sion Strasbourg

Ce règlement est un rappel des lois, règles et normes qui régissent la vie de la communauté éducative de l'école Notre-Dame de Sion de Strasbourg.

Il a pour but de favoriser une atmosphère de calme, de paix et de confiance qui permette à chacun de grandir selon son propre rythme dans le respect de sa personne et de celle d'autrui.

FONCTIONNEMENT

1. Règles de base de la vie quotidienne

Une assiduité et une ponctualité sont nécessaires au bon fonctionnement de l'école.

Les retards devront être justifiés sur le talon prévu à cet effet dans le carnet de correspondance et remis à l'accueil dès l'arrivée aux Lutins de votre enfant.

A la Dordogne, le talon sera remis à l'enseignant de votre enfant dès son arrivée en classe.

Des retards répétés seront suivis d'un courrier et d'une convocation par le chef d'établissement.

Les absences : il faut téléphoner à l'école pour signaler l'absence de votre enfant. Celle-ci doit également être justifiée par écrit dans le carnet de correspondance (cf. page des absences).

Au-delà d'une absence de 9 ½ journées non justifiées par mois, celles-ci seront signalées à l'Inspection.

2. Santé-hygiène

Santé : l'école n'accueille pas les enfants malades, contagieux. L'école se réserve le droit d'appeler les parents pour venir chercher leur enfant malade.

Ni les élèves, ni les parents ne sont autorisés à apporter des médicaments à l'école. En cas de maladie chronique ou d'allergie, un **Projet Accueil Individualisé (PAI)** sera mis en place en collaboration avec le médecin scolaire et la direction.

Sans protocole, l'enfant ne pourra déjeuner à la cantine.

La prise de médicaments à l'école doit rester exceptionnelle et ne peut être possible qu'avec une ordonnance et une autorisation écrite des parents.

Une tenue décente est exigée. Nous nous réservons le droit de faire une remarque si cela n'est pas respecté.

Dans le cadre de la prévention de l'obésité et selon les recommandations de l'ARS (Agence Régionale de Santé) nous interdisons les bonbons, les chips, les « yums yums » (pâtes chinoises crues) au moment du goûter.

Nous vous rappelons que le goûter du matin n'est pas une nécessité selon les spécialistes de la nutrition. Les élèves pourront apporter uniquement des fruits secs ou frais, des légumes, des laitages.

3. Respect du matériel et des locaux

En cas de détérioration de matériel scolaire ou autre (vêtements, cartables, livres...), l'élève responsable en assurera la mise en état, **les frais étant facturés aux parents.**

4. Objets personnels

Les enfants ne sont pas autorisés à apporter à l'école : ballons en cuir, gadgets, objets dangereux ou bruyants. L'école décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol d'objets précieux ou de valeur. Le téléphone portable est interdit dans l'enceinte de l'établissement. Il doit être éteint dans le cartable, sous peine d'être confisqué et remis à la directrice.

L'utilisation de clé USB est autorisée à des fins pédagogiques mais cette dernière ne doit pas être un outil d'enregistrement, sous peine de confiscation et de sanction.

5. Accès aux bâtiments

Dès le CP, les enfants accèdent aux bâtiments accompagnés de l'enseignant (dans le bâtiment des Lutins). Les parents ne sont pas autorisés à pénétrer dans le bâtiment sans autorisation aux Lutins et à la Dordogne.

A la Dordogne, les parents ne sont pas autorisés à pénétrer dans la cour.

Lors d'un rendez-vous fixé avec l'enseignant(e), le parent se signale et attend à l'accueil.

5. Suivi du travail

Les parents auront à cœur de suivre le travail de leurs enfants. Ils devront signer régulièrement les cahiers, devoirs, évaluations.

Le manque notoire de travail de l'élève amènera à un rendez-vous avec les parents.

6. Cantine

Le temps de la cantine doit être un moment convivial où chaque enfant peut se restaurer dans le calme et la détente. Les enfants ont un temps de récréation avant ou après le temps de restauration.

Aux Lutins l'enfant doit apporter son ticket la veille du repas et le jour même à la Dordogne.

7. Aide aux devoirs

Fonctionnement

L'aide aux devoirs consiste à accompagner l'enfant dans la réalisation de ses devoirs. Cela ne remplace en aucun cas le suivi régulier du travail de l'enfant par les parents.

- a. La prise en charge de l'aide aux devoirs commence à 16h30 et termine à 18h00 au plus tard. De 16h30 à 16h45, les enfants sont dans la cour, prennent leur goûter et peuvent aller aux toilettes. De 16h45 à 17h45 les élèves sont en classe, dans leur groupe respectif. Entre 17h45 et 18h00, les enfants sont cherchés par leurs parents dans le hall d'entrée de l'école. Seules les personnes autorisées (inscrites dans le carnet de correspondance) pourront récupérer les enfants à la sortie.
- b. Dans le cas où les enfants ont fini leur travail, ils peuvent lire, dessiner ou colorier. Il est nécessaire de laisser systématiquement dans le sac de l'enfant une trousse et un cahier de brouillon pour l'aide aux devoirs.
- c. Si un élève oublie ses affaires, il ne peut pas retourner dans la classe les chercher. Il est également interdit de remonter dans les classes à 17h45.
- d. Les devoirs à faire sont ceux notés dans le cahier de texte. Si un élève ne complète pas correctement son cahier de texte, il en va de sa responsabilité et il devra s'expliquer directement auprès de son professeur dans le cas où il n'aurait pas fait les devoirs demandés.

1. Dans les bâtiments

J'éteins mon téléphone portable dans l'enceinte de l'établissement et je le laisse dans mon cartable sous peine qu'il soit confisqué et remis à la directrice.

Je me déplace en rang et fais silence avant de pénétrer dans les couloirs menant aux classes.

Je suis poli (e).

Je respecte le travail du personnel de service.

Je n'apporte ni chewing-gum ni bonbons ni sucettes à l'école, (excepté pour les anniversaires).

Je ne circule pas dans les bâtiments sans autorisation.

2. Dans la cour

Je dois avoir un comportement respectueux envers les adultes et envers mes camarades.

Je joue avec les autres sans bagarre en respectant les vêtements.

Je respecte les fleurs, les arbres.

Je demande la permission pour aller aux toilettes et je reviens rapidement dans la cour.

Je respecte le goûter préparé par mes parents, je le partage mais je ne le jette pas.

J'évite les mots et les gestes grossiers ; je ne crache pas.

Quand la cloche sonne, je me range dans le calme et je monte en silence.

Je fais attention aux plus petits que moi.

Je laisse les murs sans graffitis.

Je bois ou je me lave les mains sans éclabousser les autres.

Je ne lance pas de cailloux ou autres objets pouvant blesser.

Je ne peux pas ramener de cartes

Je peux ramener des billes, cordes à sauter, élastique

Je respecte la propreté des toilettes.

Je jette les papiers à la poubelle.

3. A la cantine

Je me range calmement avant de manger. Si je ne respecte pas je mangerai au dernier service.

Je me déplace calmement dans la cantine avec l'autorisation d'un surveillant. Je lève le doigt pour demander l'autorisation de me lever.

Je chuchote pendant le repas.

Dès que je suis installé je commence à manger pour finir tranquillement. Je garde ma table propre et vide correctement mon plateau.

Je ne joue pas avec la nourriture.

Je mange suffisamment pour être en bonne santé.

4. A l'aide aux devoirs

Je m'implique dans mon travail.

Je respecte les lieux de l'étude.

Je n'abîme pas et ne dérange pas les affaires de la classe occupée.

Je respecte les adultes ainsi que les autres élèves.

Je respecte le matériel.

Je ne cours pas et ne crie pas dans le hall des Lutins ou à l'accueil du collègue.

5. En sortie

Je respecte le code de la route en me déplaçant.

Je respecte le règlement de l'endroit où je me trouve (piscine-musée-patinoire-stade...).

Je respecte les adultes avec lesquels je suis en contact lors des sorties : les parents accompagnateurs et les personnes du lieu d'accueil.

L'enseignant(e) se réserve le droit de ne pas emmener en sortie les enfants irrespectueux, perturbateurs ou violents.

SANCTIONS

A la cantine et à l'Aide aux devoirs

Dans le cas où les règles de la cantine ou de l'aide aux devoirs ne sont pas respectées, le personnel d'encadrement pourra :

- Dans un premier temps avertir oralement l'enfant
- Donner une punition écrite à signer par les parents
- Après plusieurs punitions données à l'enfant le chef d'établissement pourra convoquer l'élève et ses parents
- L'élève pourra être exclu de la cantine ou de l'aide aux devoirs si les règles ne sont pas respectées de manière régulière.

En cas de manquement aux lois et aux règles communes

Les élèves qui ne respectent pas les lois et les règles énoncées précédemment s'exposent à une sanction destinée à réparer leur acte. Selon la gravité, la sanction sera de différente nature.

- Un avertissement écrit
- Retrait sur le permis à points
- Heures de retenue pour les CM1 et CM2
- Mise à pied temporaire
- Conseil de discipline

Le conseil de discipline est composé :

- de la directrice
- de l'enseignant(e) de la classe
- d'un autre enseignant de l'école (si besoin)
- de la psychologue
- de l'élève
- de ses parents
- de l'APEL

L'élève et ses parents seront convoqués devant le conseil de discipline par lettre recommandée avec AR.

Rappel : à l'issue du 2^{ème} avertissement écrit pour le comportement ou pour le travail, l'élève ne sera pas réinscrit l'année suivante dans l'établissement.

DES SERVICES CONCRETS POUR LES PARENTS



Le
magazine
Famille et
éducation

Des équipes
APEL
dynamiques
dans les
établissements

Le
service
d'information
et de conseil
aux familles

Le
site de l'Apel
www.apel.fr
www.apelnsacc.jctj.fr

INFORMER
sur des propositions
éducatives actuelles

REPRÉSENTER
les parents au sein de
l'institution scolaire
et auprès des pouvoirs
publics

ACCOMPAGNER
et soutenir des parents
dans leur tâche éducative

NOS MISSIONS

FÉDÉRER

une diversité de parents
au sein d'une même
association

ANIMER

et s'impliquer dans la vie
des établissements
scolaires

POURQUOI L'APEL ?

En inscrivant votre enfant dans l'enseignement catholique, vous devenez membre de droit de l'Apel et nos activités vous concernent directement. C'est l'unique association qui représente les parents d'élèves au sein de votre établissement. Elle participe activement et concrètement à la vie de l'école et assure le lien entre l'établissement et tous les parents d'élèves. Au niveau national, c'est plus de 915 000 familles !

QUE FAIT-ON, CONCRÈTEMENT ?

Nous sommes une équipe de parents bénévoles, motivés et désireux de rendre service. L'Apel, comme toute association, se nourrit des idées de ses membres et mène à bien ses actions avec l'engagement de tous

REJOIGNEZ-NOUS !

- Si vous souhaitez être parent correspondant
- Apporter votre aide ponctuellement
- Intégrer le comité

www.facebook.com/apelndsstrasbourg.fr

apelnds.strasbourg@gmail.com

Association de Parents d'élèves de l'Enseignement Libre

Chers parents,

En inscrivant votre enfant dans l'enseignement catholique, vous devenez membre de droit de l'APEL et nos activités vous concernent directement.

L'APEL, Association des Parents de l'Enseignement Libre, facilite le lien entre les parents et l'équipe éducative par le biais de nombreuses actions tout au long de l'année.

L'APEL REPRESENTE

Les familles dans le fonctionnement de l'Institution

par sa présence :

- au Conseil d'Administration,
- au Conseil d'Etablissement,

- au Conseil d'Ecole,

- dans les commissions : pastorale, rest
a u r
a t i o
n, ...

- lors des manifestations : olympiades, rem
i s e
d e s
p r i x,

kermesse, fête de Noël, et autres moments conviviaux.

L'APEL FINANCE

- des aides ponctuelles pour l'établissement,
- des aides aux voyages scolaires pour les familles,
- des d'animations sous forme d'ateliers,
- des aides pour le matériel numérique,
- des conférences et ateliers
- des cafés, goûters d'accueil.

L'APEL INFORME

- Par son site : nds67.com (onglet APEL)
- Par sa page Facebook : www.facebook.com/apelndsstrasbourg.fr
- Par son magazine « Famille et Education » reçu par chaque famille
- Par la plate-forme téléphonique Apelservice au **01 44 93 30 71** / APEL Académique au **03 88 21 52 33**
- Par la diffusion par mail de documents par le biais des parents correspondants et parents-relais

Vos compétences, vos talents, votre enthousiasme, ou tout simplement votre intérêt vous donnent envie de participer à la vie de votre établissement ? Vous êtes le bienvenu ! L'APEL vous aide, en fonction de vos disponibilités, à vous impliquer à plusieurs niveaux :

- **PARENT-RELAIS (c'est-à-dire délégué)** : Les parents-relais assurent la liaison entre les parents, l'équipe éducative et le comité de l'APEL. Ils sont des interlocuteurs privilégiés qui favorisent la communication et la cohésion de la classe. Ils se portent volontaires lors de la réunion de rentrée, ils doivent participer à la formation des parent-relais et seront choisis parmi les candidats.
- **MEMBRE DU COMITE** Les membres du Comité sont élus lors de l'Assemblée Générale annuelle et coordonnent les actions de l'Association tout au long de l'année : outre l'accompagnement des parents-relais, ils participent aux instances administratives de l'Institution et organisent des manifestations ou conférences...

Cela représente un engagement ferme de 5 rencontres et/ou la présence aux événements proposés, en fonction des disponibilités de chacun.

L'APEL, comme toute association, se nourrit des idées et de l'activité de ses membres et ne peut mener à bien ses actions que par l'engagement de tous. Vous pouvez dès à présent proposer votre candidature pour rejoindre le Comité ou demander plus d'information.

Venez nous rencontrer lors de l'Assemblée Générale en septembre 2020

Pour nous CONTACTER : comite@apelnds-strasbourg.fr



SCOLEO

Service aux parents

POUR LES FOURNITURES SCOLAIRES nous vous proposons SCOLEO, un service Internet pour l'achat des fournitures scolaires, pratique et concurrentiel. Les listes de chaque classe sont sur ce site, il suffit de taper le nom de l'école pour y avoir accès.

Vous pouvez les trouver aussi sur nos sites.

<http://nds67.toutemonecole.fr>

<https://www.nds67.com/>



ATTENTION !

Nous vous rappelons qu'un panneau "Interdiction de stationner» a été installé au début de la rue Erckmann-Chatrian. Les heures de sortie à 11h45 et après 16h30 sont devenues bien pénibles pour les "usagers" de l'Ecole. Pour des raisons de sécurité et de bon ordre, nous prions les parents d'éviter un stationnement "sauvage" au milieu de la rue, le long du quai ou **sur les passages protégés**, de prendre les enfants et de quitter **rapidement** l'enceinte de l'Ecole.

Un "dépose-minute" existe le long de l'école, quai Rouget de Lisle.

Merci de ne pas y stationner trop longtemps.

Grâce à un effort collectif, la sécurité des élèves s'en trouvera mieux assurée.

Le Conseil d'Ecole.

Les animaux sont interdits dans l'enceinte de l'établissement (y compris dans la cour)

LES DIFFERENTS SERVICES DE L'ECOLE SERONT

OUVERTS A PARTIR DU Mardi 25 AOUT 2020

MERCI DE NE PAS TELEPHONER AVANT CETTE DATE.